



L'INDUSTRIE DE LA CROISIERE REAGIT A L'EMISSION THALASSA DU 20 JANVIER 2017

Paris, le 21 Janvier 2017 – Suite à la diffusion du sujet « Croisières, le prix du rêve » dans l'émission Thalassa le 20 Janvier, CLIA et ses compagnies de croisières membres souhaitent réagir aux différents sujets abordés.

CLIA s'étonne que l'interview de M. Bud Darr, *Senior Vice President of Technical and Regulatory Affairs* de CLIA Monde, réalisée à l'occasion d'une réunion de l'Organisation Maritime Internationale à l'automne dernier, ait purement été retirée du sujet de l'émission, à l'inverse des autres intervenants choisis tels que John Maggs, Président de l'ONG Clean Shipping Coalition ou encore Daniel Rieger de l'ONG allemande NABU, confortant l'orientation négative souhaitée par Thalassa.

Bien qu'ayant été ouvertement accueillie à bord de navires de compagnies membres de CLIA, l'angle choisi par la journaliste et la rédaction de Thalassa ne correspond en rien au sujet initialement proposé aux compagnies concernées. La résultante est un reportage racoleur, regorgeant d'inexactitudes et de polémiques scientifiquement non fondées, fait pour soutenir une émission en déclin et en quête d'audience.

De plus, le rapport¹ sur la durabilité de l'environnement de CLIA (publié en 2016) détaille l'état des initiatives environnementales de l'industrie et son engagement constant en faveur d'une réduction de son impact. Le rapport souligne les efforts continus des compagnies de croisières pour collaborer avec les ONG environnementales, développer des technologies novatrices et être le moteur du secteur maritime en matière de politique environnementale.

En conséquence, CLIA souhaite communiquer des éléments concrets quant aux efforts de l'industrie de la croisière visant à réduire son impact environnemental.

Pollution atmosphérique

Depuis plusieurs années, l'ONG allemande NABU (représentée en France par France Nature Environnement) met en cause la pollution atmosphérique générée par les navires de croisières. Il a été soulevé plusieurs fois dans le passé que la méthodologie des mesures de NABU précédemment utilisée, a été remise en question par des institutions renommées (par exemple, l'Office d'Etat pour l'Environnement, l'institut de Conservation et de Géologie de Mecklembourg-Poméranie Occidentale).

Les mesures à proximité immédiate du panache de gaz d'échappement des navires de croisières ne représentent pas une procédure normalisée. Les données officielles sur les particules sont

¹ http://cruising.org/docs/default-source/research/clia_2016_envsust_8-5x11_8-8.pdf?sfvrsn=0

normalement exprimées en microgrammes par mètre cube en moyenne sur 24 heures ou en moyenne annuelle.

L'information sur le nombre de particules sans volume et la référence temporelle comme un instantané, tel que réalisé par la journaliste du reportage et par France Nature Environnement, sont sans valeur pour des déclarations et des comparaisons scientifiques sérieuses.

Selon une étude réalisée par APICE² dans plusieurs ports de Méditerranée (Barcelone, Marseille, Gênes, Venise et Thessalonique), et relayée par AIR PACA, les émissions des navires à Marseille (tous navires confondus) représentent 5 % des particules fines en suspension dans l'air. La pollution générée dans la seconde métropole française résulte, entre autres, des activités de l'industrie (35 %), de la circulation automobile (29 %) et du chauffage urbain (13 %).

CLIA tient à souligner l'engagement de ses compagnies membres pour protéger l'environnement partout où ils opèrent. La durabilité environnementale est au cœur même de leurs modèles économiques. Bien que l'industrie des croisières représente moins de 1% de la flotte maritime mondiale, elle est un leader absolu dans le développement et le déploiement d'innovations technologiques environnementales depuis des décennies.

Les compagnies membres de CLIA prennent grand soin de veiller à ce que chaque nouvelle génération de navires soit plus « verte » que la précédente. L'installation de systèmes de post-traitement des gaz d'échappement est l'une des nombreuses mesures que les compagnies de croisières mettent en œuvre sur les nouvelles constructions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, tels que les SOx (Dioxyde de Soufre) et de NOx (Oxyde d'Azote) et de CO2. Grâce aux systèmes de lavage des fumées, ces émissions ont été réduites de 90% et même plus. Les membres de CLIA travaillent également à moderniser de nombreux navires existants avec ces technologies de traitement.

L'industrie des croisières a pris un rôle de premier plan dans le développement et l'utilisation des technologies de réduction des émissions depuis des années. Travaillant en étroite collaboration avec les fournisseurs, fabricants, ONG ou encore des organismes de vérification internationaux réputés tels que le Bureau Veritas, elle cherche constamment à développer et déployer de nouvelles solutions technologiques.

Ses membres travaillent actuellement sur le développement de filtres à particules, des épurateurs, les carburants maritimes alternatifs, et l'utilisation de gaz naturel liquéfié à la fois lorsqu'ils sont à quai et en mer, entre autres mesures innovantes. Avec ces mesures de réduction des émissions, non seulement ils cherchent à être conformes aux réglementations régionales et internationales existantes mais dans de nombreux cas, ils vont bien au-delà des exigences légales actuelles.

Traitement des eaux usées

- Politique de rejet des eaux usées non traitées des membres CLIA : les navires existants ou en cours de construction des compagnies membres de CLIA suivent la politique de CLIA à ne pas rejeter en mer des eaux usées non traitées, une restriction qui dépasse les réglementations internationales existantes.
- Respect des règles de rejets des eaux usées : selon les données disponibles publiquement, l'industrie des croisières satisfait ou dépasse généralement les normes internationales et nationales de qualité des eaux usées et que le taux de conformité de l'industrie des croisières est proportionnel ou supérieur au reste de l'industrie maritime.

² Disponible sur demande ou sur www.apice-project.eu

Durabilité environnementale :

- Les compagnies de croisières membres de CLIA ont investi plus d'un milliard de dollars dans les techniques de contrôles des émissions et les carburants alternatifs.
- CLIA et ses compagnies membres ont anticipé la modification de la réglementation en matière de teneur en soufre dans les carburants en Méditerranée, diminuant volontairement à 1,5% et soutenant depuis l'origine une baisse à 0,5% dès le 1^{er} Janvier 2020 et non 2025 comme préconisé à l'origine par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).
- CLIA travaille avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour mettre en place des mesures obligatoires visant à une réduction de 30% des émissions de CO₂ des nouveaux navires d'ici à 2025.
- Certains navires de croisières recyclent ou ré-exploitent près de 100% des déchets produits à bord (en réduisant, réutilisant, donnant, recyclant et transformant les déchets en énergie).
- Les professionnels de la gestion des déchets de navires de croisières recyclent 60% de déchets en plus par jour et par passager, qu'une personne à terre.
- Les navires de croisières utilisent des revêtements industriels écologiques et non toxiques sur les coques des navires pour réduire la consommation de carburant de 5%
- L'industrie de la croisière a initié un système avancé de traitement des eaux usées qui peut produire une eau plus saine que celles produite par les systèmes de traitement des eaux usées de la majorité des villes côtières des Etats-Unis

Une politique mondiale de gestion des déchets pour toute l'industrie :

Les compagnies de croisières membres de CLIA ont également adopté une politique mondiale de gestion des déchets qui est bien plus protectrice qu'un grand nombre de réglementations existantes. La "CLIA Waste Management Policy" est l'un des ensembles de pratiques les plus complets et évolués pour l'intendance environnementale en milieu marin, prenant en charge le stockage et le traitement des déchets, dont les huiles alimentaires, les cendres d'incinérateur, traitement des produits photos et liquides pour le nettoyage à sec, les équipements électroniques, pharmaceutiques, les batteries, les eaux usées, les eaux grises, les ordures, les résidus d'eau et d'hydrocarbures des espaces machines et les plastiques.

Afin de minimiser les déchets partout où cela est possible, les navires de croisières appliquent des procédures de gestion strictes telles que : débarquer les déchets à terre dans des installations portuaires appropriées ; incinérer des déchets à bord ; rejeter des déchets alimentaires traités seulement de façon conforme aux exigences internationales. Les installations de gestion des déchets à terre sont également évaluées avant leur débarquement pour un traitement adéquat des déchets des navires, incluant leur réutilisation, leur recyclage et leur incinération.

Les compagnies de croisières emploient des officiers environnementaux qui se classent parmi les plus hauts gradés à bord. Ils sont responsables du respect des réglementations applicables. Les compagnies membres encouragent également les passagers et l'équipage à réduire les déchets et contrôler eux-mêmes leur consommation d'eau.

Réglementation applicable en matière de droit du travail des marins.

Les compagnies de croisières sont présentes dans le monde entier, sur tous les continents. A ce titre, il n'est pas rare que plus de 50 nationalités soient représentées parmi les membres d'équipage. L'industrie de la croisière est par conséquent régie par des réglementations internationales.

En matière de droit et de conditions de travail dans le transport maritime, les compagnies de croisières s'engagent à appliquer le droit des marins tel qu'édité par l'Organisation Mondiale du Travail et l'Organisation Maritime Internationale.

ANNEXE

Les exemples des efforts des compagnies membres afin de maximiser l'efficacité énergétique et réduire les émissions atmosphériques comprennent :

Dans les compartiments techniques :

- Alimentation à quai si disponible et réalisable. A ce jour, 9% de la flotte des membres CLIA sont en mesure d'être branchés à quai électriquement. Au moins 18 navires additionnels se verront adaptés dans les 5 prochaines années.
- Modèles de moteurs performants, y compris les moteurs diesel électriques : 87 navires sont actuellement en commande pour des livraisons prévues jusqu'en 2026. Au moins 13 de ces navires bénéficieront d'une propulsion au GNL. En complément, tout navire dont la construction a débuté après le 1^{er} Janvier 2016, devra être équipé de moteurs à faible émission pour naviguer dans de nombreuses régions du monde.
- Développement des Scrubbers (l'épurateur d'échappement) et leur installation : au moins 38% de la flotte des membres CLIA (soit 106 navires) sont équipés ou en cours d'équipement, de ces épurateurs. 18 navires actuellement en construction en seront également dotés.
- Des systèmes de gestion et d'optimisation de l'alimentation électrique hautement sophistiqués.
- Revêtements écologiques "à base de silicone" de la coque permettant d'économiser jusqu'à 5% de la consommation de carburant pour la propulsion.
- Optimisation des conceptions de coque et de propulsion
- Systèmes de récupération de chaleur des déchets et la réutilisation de la chaleur pour chauffer l'eau à bord par exemple.

Au-dessus du pont :

- Système de chauffage, air conditionné et de ventilation à haute performance
- Essai de systèmes d'énergie alternatifs ou renouvelables (solaire, éolien...)
- Systèmes d'éclairage LED durant 25 fois plus longtemps, utilisant 80% d'énergie en moins et générant 50% de chaleur en moins.
- Systèmes de contrôle d'éclairage et de climatisation automatique
- Revêtements sur les fenêtres qui réduisent la pénétration du soleil et de l'utilisation de l'air conditionné
- Minimisation de l'utilisation de l'eau (tels que des appareils sanitaires à faible débit et de toilettes à vide).
- Appareils à haute efficacité énergétique (tels que machines à glace...)

L'industrie des croisières soutient fermement les efforts de l'Organisation Maritime Internationale visant à minimiser l'impact environnemental du secteur du transport maritime. En ce sens, l'industrie de la croisière toujours appuyé l'introduction de nouveaux règlements pour réduire les émissions d'oxydes de soufre, qui sont entrés en vigueur dans les mers du Nord et Baltique. Ces normes ont été améliorées en janvier 2015. CLIA et ses membres soutiennent également des règlements supplémentaires pour limiter les émissions d'oxyde d'azote devenues obligatoires en janvier 2016. Les efforts étendus et novateurs de l'industrie visant à améliorer l'efficacité énergétique ont également sensiblement réduit les émissions atmosphériques de tous types.

À propos de Cruise Lines International Association (CLIA) – Une Industrie, Une Voix :

Cruise Lines International Association (CLIA) est la voix unifiée de l'industrie et la principale autorité de la communauté mondiale de la croisière. En tant que plus grande association professionnelle des industriels de la croisière avec 15 bureaux dans le monde, CLIA est présente en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe, en Asie et en Australasie. La mission de CLIA est de soutenir les politiques et les pratiques qui favorisent un environnement de croisière sûr, sécuritaire, sain et durable pour les plus de 23 millions de passagers qui voyagent chaque année, ainsi que la promotion de l'expérience de la croisière. Les membres se sont engagés à la réussite soutenue de l'industrie de la croisière et sont composées des plus prestigieuses compagnies maritimes et fluviales au monde ; les autres partenaires de l'industrie de la croisière sont des ports, des destinations, des constructeurs de navires, des fournisseurs, des services aux entreprises et opérateurs de voyage. La mission de CLIA est d'être une organisation mondiale unifiée qui soutient ses membres dans la défense, l'éducation et la promotion des intérêts communs de la communauté de la croisière. Pour plus d'informations, consultez les sites www.cruising.org, www.cliafrance.fr, www.cliaeuropa.eu et www.cruiseforward.org et vous pouvez retrouver CLIA sur Facebook et Twitter.

CONTACTS PRESSE**Sandrine Staub**sandrine.staub@laboutiquerp.com**Amandine Leymarie**amandine.leymarie@laboutiquerp.com